

Le 6 avril 2020

MOT DU MAIRE

Chers citoyens, citoyennes,

Nous traversons présentement une période bien spéciale à bien des points de vue, arrêt de travail ou travail obligatoire pour assurer les biens et services essentiels à la population. Nous devons prendre ces nouvelles mesures très au sérieux, il y va de la santé publique que nous devons préserver, on ne peut prédire qui de nous sera affecté par le virus, ni combien de temps cela va durer.

Je vous incite à être prudent, à respecter les consignes de nos gouvernements et de la santé publique. La municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois est présentement fermée au public par mesure de protection, mais le personnel est en poste pour répondre à vos inquiétudes et vos besoins, vous pouvez communiquer par téléphone, par courriel ou par dépôt de documents, dans la boîte aux lettres, tout en avisant la personne concernée que vous y avez déposé quelque chose.

En terminant, je tiens à remercier le personnel de la municipalité qui continue leur bon travail et qui sont toujours disponibles à répondre à vos besoins. La Sûreté du Québec et le Service de Sécurité Incendie de la municipalité m'ont aussi assuré de leur pleine collaboration, ils sont prêts à intervenir en cas de besoin, n'hésitez pas à communiquer avec eux pour dénoncer toute situation jugée inappropriée en ce temps de pandémie.

Soyez prudents et solidaires, bonne santé à tous, je demeure disponible même si je suis confiné pour raison d'âge.

Gaétan Ménard, Maire

Pour avoir les dernières nouvelles, abonnez-vous à la page Facebook de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois ou aller sur notre site web www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca.

FERMETURE DES ÉDIFICES ET PARCS MUNICIPAUX



La municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois suit les recommandations et ordonnances de la santé publique. L'accès à tous les bâtiments et les parcs municipaux sera restreint exclusivement aux employés municipaux (bibliothèque, centre communautaire, hôtel de ville, Parc de la Rivière et Parc des Abris). Suite aux restrictions, seulement le comptoir postal demeure ouvert aux publics. Le service aux citoyens se fera uniquement par téléphone ou internet. En cas de visite nécessaire à l'hôtel de ville, les citoyens devront prendre rendez-vous par courriel à stetienne@videotron.ca pour l'administration ou par téléphone 450-225-1000. Pour les permis, les citoyens devront prendre rendez-vous par courriel à inspbat@videotron.ca ou par téléphone au 450-225-1000 poste 222. Vous pouvez également déposer une demande de permis en ligne en allant sur le site de la municipalité au www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca.

EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Nous vous informons que les employés de la municipalité travailleront en alternance à l'hôtel de ville, donc laissez vos noms et numéro de téléphone sur le répondeur et nous vous appellerons dès que possible ou faites parvenir votre demande par courriel. Merci de votre compréhension.

SERVICES ET ENTREPRISES LOCAL



Pendant que vous êtes majoritairement confinés à la maison et que la bibliothèque de Saint-Étienne a temporairement fermé ces portes, il est important de vous rappeler qu'elle offre toujours plusieurs services aux citoyens grâce aux ressources numériques. En effet, plusieurs livres et services numériques sont disponibles pour les citoyens qui sont abonnés à la bibliothèque. PRETNUMERIQUE.CA, la plateforme principale utilisée par la bibliothèque est offerte gratuitement et propose plus de 20 000 livres de tout type. Ce service est accessible sur le web ou par l'entremise du site internet de la bibliothèque. Tout comme le gouvernement vous le mentionne, nous vous invitons à acheter local, acheter régional, acheter québécois, acheter canadien.



AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le gouvernement du Québec annonce la mise en place d'un nouveau programme visant à appuyer, par l'entremise de la MRC et du CLD de Beauharnois-Salaberry les petites et moyennes entreprises de son territoire touchées par les répercussions de la COVID-19. Le programme vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$. Il complète le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) qui s'adresse à celles ayant des besoins en fonds de roulement supérieurs à 50 000 \$. Les entreprises souhaitant présenter une demande de financement auprès du CLD peuvent communiquer directement avec son équipe d'analystes en composant le 450-373-2214 ou par courriel au info@cldbhs.ca. Un membre de l'équipe entrera en contact avec vous dans les meilleurs délais.



LINGETTES

Nous demandons aux familles de ne pas jeter les lingettes dans les toilettes compte tenu que les lingettes bloquent les palmes des compresseurs dans les égouts. Toutes les lingettes sont à déconseiller (même ceux qui sont identifiés biodégradables).

SERVICE DE TRANSPORT

Les personnes qui utilisaient le service du transport Taxibus et qui n'est maintenant plus disponible, vous pouvez contacter Taxi Ste-Martine au 450-427-7999 qui offre des services similaires.

POMPE D'ASSÈCHEMENT

En cette période de l'année, nous vous demandons de vous assurer du bon fonctionnement de votre pompe d'assèchement (sump pump) et nous vous suggérons pour une meilleure tranquillité d'esprit, l'installation d'une deuxième pompe, qui pourrait être à batterie, compte tenu que nous manquons à l'occasion de l'électricité.

RAMASSAGE DES COLLECTES

La collecte des ordures, des résidus alimentaires et des résidus verts, matières recyclables, spéciale carton, déchets volumineux et plastiques agricoles doivent être déposés en bordure de rue une journée avant la collecte.

COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES RÉSIDUS VERTS

Nous vous informons que la collecte des résidus alimentaires et des résidus verts s'effectuera de nouveau à une fréquence hebdomadaire et on rappelle aux citoyens qu'ils peuvent déposer dans le bac les résidus verts, les feuilles mortes et les petites branches n'excédant pas 1 cm de diamètre. Tout surplus de branches, de feuilles ou de résidus verts et de jardin peut être déposé au côté du bac dans un grand sac de papier (sans attache, ni bande autocollante ou élastique), des poubelles fermées et étanches (maximum 100 litres) que vous avez inscrit d'un « V » ou des bacs roulants que vous avez inscrit d'un « V ». Les amas de grosses branches (maximum 2"1/2 ou 65 mm) devront être rapporté à votre écocentre ou être déposés en bordure de rue lors de votre collecte de branches municipales le 18 juin. Pour la collecte de branches municipales, vous devez communiquer avec la municipalité pour les faire ramasser.



LE FEUILLICYCLAGE : UNE ALTERNATIVE INTÉRESSANTE



Une autre intéressante façon pour le citoyen de disposer de ses feuilles mortes sur le terrain est de les broyer avec la tondeuse et de les laisser au sol plutôt que de les racler. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage. Les feuilles ainsi déchiquetées fourniront à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils ont besoin.

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire-trésorière